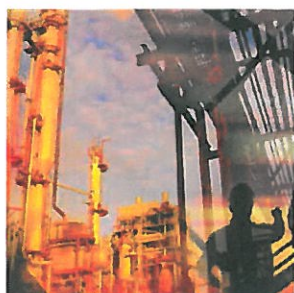


4223 NM

NETTOYANT DÉSINFECTANT DÉSODORISANT COMBINÉ
pour les SURFACES, MATÉRIELS et RÉCIPIENT
à USAGE PROFESSIONNELS.

RÉF. : 1018

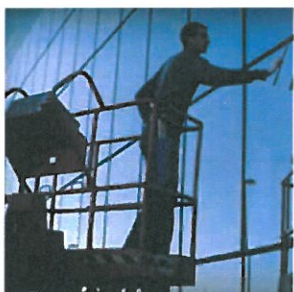
Version : N° 1.1 (07/11/2011)



INDUSTRIE



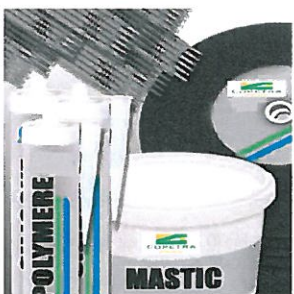
AUTOMOBILE



BÂTIMENT



COLLECTIVITES



PRODUITS TECHNIQUES


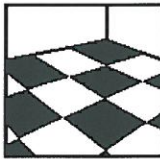

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

Préparation à base de fonctions détergentes et complexantes anticalcaire, agents de surface dispersants non ioniques, agents bactéricides cationiques.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.



CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ÉTAT PHYSIQUE	: Liquide limpide.		
. MASSE VOLUMIQUE	: 1020 g/l environ.		
. pH PUR	: 9,40 environ.		
. INFLAMMABILITÉ	: Ininflammable.		
. COULEUR	: Verte.		
. ODEUR	: Agréablement de PIN EUCALYPTUS.		

PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

- . Miscible dans l'eau en toutes proportions.
- . Ne renferme pas de soude ou potasse caustique ou d'ammoniaque.
- . Dans les conditions d'utilisation préconisées, n'altère pas les supports usuels, métalliques, inoxydables, plastiques, émail, polycarbonate, PVC, textile, verre, surfaces peintes lessivables, etc...
- . Fortement mouillant et pénétrant, basse tension superficielle aux dilutions d'application.
- . Faible indice de mousse aux concentrations d'utilisation préconisées.
- . N'altère pas les supports usuels, métalliques, plastiques, émail, polycarbonate, textile, etc...
- . **Destructeur d'odeurs neutralisant** par effet réactif sur les molécules malodorantes. Action spécifique sur les odeurs ammoniacales (urines, déchets, excréments..) dans les locaux, sanitaires, urinoirs, WC publics, etc..., odeurs de dérivés soufrés, H₂S (odeurs provenant de végétaux en décomposition, etc...), odeurs de confinement (vestiaires...), odeurs carbonées, en agroalimentaire, halles et places de marchés, quais de criées, déchetteries, bennes, conteneurs, fosses, égouts, stations de relevage, vestiaires, etc...
- . **Détergent** des surfaces, enlève les souillures grasses, minérales et organiques.
- . Anticalcaire, évite les dépôts minéraux, provenant du calcaire de l'eau au moment du rinçage.
- . **Désinfectant**, action destructive des germes et bactéries responsables des fermentations des dépôts organiques à l'origine des mauvaises odeurs et nuisances, évite ainsi leur réapparition :





NOTA : Le contenu de cette documentation résulte de notre connaissance et de notre expérience du produit. Il est donné à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application à chaque cas particulier.

- Efficacité bactéricide testée selon NF EN 1276 à 5 % v/v (5 min) - (pv NL/0151/2).
- Efficacité bactéricide testée selon NFT 72.301 sur *Salmonella typhimurium* à 5% v/v (5 min) - (p.v. NL/01208/7).
- Efficacité fongicide testée selon NF EN 1275 sur *Candida albicans* à 15 % v/v (5 min) - (p.v. NL/0308/5)

. Assure quotidiennement le nettoyage dégraissage, la désinfection des surfaces, sols, murs, carrelages, revêtements plastiques, stratifiés des mobiliers et objets, véhicules de transport en commun de locaux, salles polyvalentes, couloirs, halls, sanitaires.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Application par pulvérisation, trempage, brossage, lessivage.
- . Utilisation en dilution dans l'eau froide ou tiède. à moduler selon le volume des locaux, la fréquence de renouvellement de l'air, la température et l'hygrométrie ambiante.

FONCTION	U S A G E S		DILUTION	RINÇAGE
Solution de détergence désinfection . Activer le nettoyage si nécessaire par un brossage. Désinfection : laisser agir 10 minutes	A la serpillière, au balai éponge ou faubert, à l'éponge		solution de nettoyage à raison de 1 partie de produit pour 20 à 50 parties d'eau, à moduler selon l'état de salissure des surfaces.	Dans le cas de surfaces pouvant se trouver au contact de denrées alimentaires, terminer par un rinçage contrôlé à l'eau potable.
				
			AFNOR NF EN 1276 (condition de saleté) à la concentration de 5 % v/v.	Pas de rinçage
Destructeur d'odeurs	par micro-pulvérisation		Application par micro-pulvérisation directe sur les sources à l'origine des mauvaises odeurs. Dilution 3 à 5 %.	

Contient

- moins de 5% de : phosphates
- 5% ou plus, mais moins de 15% de : agents de surface non ioniques
- désinfectants

Usage biocide TP 2 CHLORURE D' ALKYL DIMETHYL BENZYL AMMONIUM CAS 68424-85-1 13.50 g/kg

Elimination du produit et de l'emballage : pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit bien veiller à rincer ou égoutter parfaitement le bidon afin d'utiliser tout le produit et l'éventuelle eau de rinçage dans le cas de produit miscible à l'eau.

L'effet biocide intervient dans les 10 minutes après traitement, sa durée d'action est stoppée par un rinçage complet et contrôlé à l'eau des surfaces entrées en contact. La durée d'action est de plusieurs heures dans le cas où il n'y a pas rinçage de la surface. L'intervalle de temps entre chaque application est défini par le plan d'hygiène établi lors de l'étude HACCP. Occupation des locaux après traitement ne nécessitant pas de délai dans les conditions et doses d'utilisation préconisées.

Le nettoyage du matériel peut être réalisé à l'eau lorsqu'un nettoyage est imposé après contact avec le produit. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

En cas d'application excessive aérer les locaux 5 minutes avant réutilisation, si nécessaire prévoir un rinçage des surfaces à l'eau ou à l'aide d'un détergent approprié.

Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion accidentelle, ne pas provoquer de vomissements, boire de grandes quantités d'eau et appeler le médecin. Ne pas mélanger avec d'autres produits tels que savons et substances de caractères anioniques.

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Bien refermer l'emballage après chaque utilisation.
- . Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.

Extrait conditions de vente :
 Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation Optimale Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.
 NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.